Plateforme ESA Épidémiosurveillance en Santé Animale

Direction **D**épartementale de la **P**rotection des **P**opulations de la Sarthe
19, boulevard Paixhans - CS 91631 - 72016 LE MANS cedex 2
Téléphone : 02 72 16 43 43 – Télécopie : 02 72 16 43 89
Mail : ddpp@sarthe.gouv.f

Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

Commémoratifs obligatoires (CRPM et AM du 22/04/2008)

Vétérinaire	Détenteur	Visite et prélèvements réalisés le ……../……../……	
N° Ordre cabinet : |_|_|_|_|_|_| Nom / Prénom : Km parcourus :	N° EDE : |_|_|_|_|_|_|_|_| Nom / Raison sociale : Code Postal / Commune :	Signature du vétérinaire	Tampon du cabinet vétérinaire

Contexte pour les bovins

Tout détenteur de bovins constatant un avortement ou ses symptômes chez une femelle est tenu d'en faire immédiatement la déclaration à son vétérinaire sanitaire qui prescrit les mesures de désinfection nécessaires et qui réalise un prélèvement de sang sur tube sec. Un prélèvement de col doit également être fait le même jour en cas de suspicion forte de brucellose. Toutefois, en cas de résultat positif (EAT ou ELISA⊕ et FC⊕), il sera nécessaire de le réaliser en différé pour mettre en œuvre la bactériologie.

Prise en charge financière par l'Etat

Le paiement de la visite est conditionné au bon enregistrement des commémoratifs ; Elle est rémunérée :

- Visite : 2AMV
- Prélèvement sang : 1/5 AMV/bovin – 1/10 AMV/ovin caprin
- Temps de déplacement : 1/15AMV
- Frais kilométriques selon barème si renseignés

	Numéro de la (ou des) femelle(s) avortée(s)	Stade de gestation	Délai entre avortement et visite
☐ **Bovins**	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Code pays 10 chiffres identifiant	☐ 1er tiers ☐2ème tiers ☐ 3ème tiers ☐ inconnu	☐ < 7 j ☐ 7 à 15 j ☐ >15 j ☐ inconnu
	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Code pays 10 chiffres identifiant	☐ 1er tiers ☐2ème tiers ☐ 3ème tiers ☐ inconnu	☐ < 7 j ☐ 7 à 15 j ☐ >15 j ☐ inconnu
	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Code pays 10 chiffres identifiant	☐ 1er tiers ☐2ème tiers ☐ 3ème tiers ☐ inconnu	☐ < 7 j ☐ 7 à 15 j ☐ >15 j ☐ inconnu
	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Code pays 10 chiffres identifiant	☐ 1er tiers ☐2ème tiers ☐ 3ème tiers ☐ inconnu	☐ < 7 j ☐ 7 à 15 j ☐ >15 j ☐ inconnu
	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Code pays 10 chiffres identifiant	☐ 1er tiers ☐2ème tiers ☐ 3ème tiers ☐ inconnu	☐ < 7 j ☐ 7 à 15 j ☐ >15 j ☐ inconnu

Contexte pour les petits ruminants

La notification d'un épisode abortif chez les petits ruminants n'est obligatoire qu'à partir de 3 avortements ou plus sur une période de 7 jours ou moins.

☐ **Ovins** ☐ **Caprins**	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| indicatif marquage n° d'ordre	☐ 1er tiers ☐2ème tiers ☐ 3ème tiers ☐ inconnu	☐ < 7 j ☐ 7 à 15 j ☐ >15 j ☐ inconnu
	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| indicatif marquage n° d'ordre	☐ 1er tiers ☐2ème tiers ☐ 3ème tiers ☐ inconnu	☐ < 7 j ☐ 7 à 15 j ☐ >15 j ☐ inconnu
	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| indicatif marquage n° d'ordre	☐ 1er tiers ☐2ème tiers ☐ 3ème tiers ☐ inconnu	☐ < 7 j ☐ 7 à 15 j ☐ >15 j ☐ inconnu
	|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| indicatif marquage n° d'ordre	☐ 1er tiers ☐2ème tiers ☐ 3ème tiers ☐ inconnu	☐ < 7 j ☐ 7 à 15 j ☐ >15 j ☐ inconnu

Tout prélèvement complémentaire pour le diagnostic différentiel est à la charge de l'éleveur

Analyses complémentaires prises en charge **par le GDS 72 chez les bovins** (cocher selon la demande)

⇨ **Dès le 2ème avortement sur 12 mois**

☐ PCR Multiplex (Fièvre Q/ Chlamydiose / Leptospirose / Ehrlichiose / *Listeriose / Salmonellose / Campylobacteriose / IBR BHV4)* :
sur liquide stomacal de l'avorton ou écouvillon de placenta ou de col utérin

☐ BVD - recherche virus sur la rate du fœtus (à privilégier si disponible)

☐ BVD - sérologie sur la mère (si non vaccinée)

☐ Néosporose – recherche sur encéphale du fœtus (à privilégier)

☐ Néosporose - sérologie sur la mère

⇨ **Dès le 3ème avortement sur 12 mois**

☐ Bactériologie générale

Analyses complémentaires prises en charge **à 50% (1x/3 ans) par le GDS 72 chez les petits ruminants dès 3 avortements en 7 j ou moins** (cocher selon la demande)

☐ Toxoplasmose – PCR sur encéphale du fœtus (à privilégier)
☐ Fièvre Q – PCR sur écouvillon vaginal ou de placenta ou liquide stomacal
☐ Chlamydiose – PCR sur écouvillon vaginal ou de placenta ou liquide stomacal

Autres recherches demandées (Hors protocole avortement GDS 72)

☐ Schmallenberg : sérologie (sang prélevé dans le cœur de l'avorton)
☐ ……